Arrivant Ensemble !

LE PRINTEMPS et un NOUVEAU MAGASIN !

—:o:o:—

OL. MELANSON

A le plaisir d'annoncer au public que la société Melanson & Poirier étant dissoute de consentement mutuel, il a ouvert dans la bâtisse entre celles de M. F. Poirier et M. Calder, un magasin général où sont offertes au public tous les articles de consommation qu'une famille puisse avoir besoin. Mon stock est neuf, bien choisi, et sera vendu à des prix étonnamment bas.

Mon assortiment de

Marchandises Sèches

—comprend :—

LUSTRE NOIR et de couleur,
COBOURG, ETOFFES A ROBE (à flatter tous les goûts,)
INDIENNES de tout prix,
COTON BLANC et JAUNE,
WINCEY, DRAP CANADIEN,
DRAP NOIR, FLANELLES,
COTON en paquets BLANC, BLEU, &c.,
DUCK, COUTIL,
FLEURS POUR CHAPEAUX,
RUBANS,
DENTELLES, &c.
CHAPEAUX D'HOMMES,
HABILLEMENTS,
GILETS, VESTES et CULOTTES, etc.

Les Drogues.

GROCERIES :

SUCRE, MELASSES,

Farine de ble, de ble-d'Inde, d'avoine, et d'orge,

FEVES, THÉ, TABAC, VIANDES, POISSONS, CORNICHONS, ALIMENTS DE TOUTES SORTES EN BOITE,

CHAUSSURES,

Bottes, Souliers, Claques,

SLEEPERS.

—HUILES—

Huile de charbon, huile de morue, huile de morue,
Huile à peintures crue et bouillie.
Peintures de toutes couleurs,
Tables, Poudre, Plomb, Caps à fusil.
Cornes à poudre,
CLOUS ASSORTIS, VITRE, POTÉE, LAMPES.

Ferronnerie,

Verrerie, Ferblanterie, Tapisserie, Faience,

Cuir a Semelle,

Et une foule d'objets de fantaisie trop nombreux pour être énumérés.

Je prendrai des Chaussons en échange pour marchandises.

Mon magasin, tel que composé, est l'un des mieux fournis de la ville, et le public peut être certain que je négligerai rien pour servir ses goûts et le traiter avec courtoisie.

OL. M. MELANSON.

Shédiac, 15 mars 1880.

Pensionnat N. D. du S. Cœur,

MEMRAMCOOK, N. B.

Cette nouvelle institution agréablement située dans la magnifique Paroisse de Memramcook; auprès du collège St. Joseph, est dirigée par les Sœurs de la Charité qui ne négligent rien de ce qui peut contribuer à la santé et au bien-être des jeunes Demoiselles, confiées à leur soin. Les Maîtresses prêtent une attention particulière à former leur élèves à la pratique des vertus chrétiennes et morales.

Le cours de l'instruction comprend le Français, l'Anglais, la Musique, le Dessin, la tenue du ménage, la couture unie et ouvrage de goût. L'année scolaire est de dix mois. On reçoit des élèves au Pensionnat à aucune période de l'année.

CONDITION DE LA PENSION.

Le prix de la pension est de quatre-vingts dollars, la maison fournit un lit complet et objet de table. Chaque élève doit fournir ses objets de toilette. Toutes les fournitures classiques sont à la charge des élèves. Les frais du médecin ne sont pas compris dans la pension.

Moyennant dix dollars la maison se charge du blanchissage des élèves.

Le cours de musique et usage du piano, vingt dollars par année. Le dessin, la peinture sont extras. A chaque trimestre les parents reçoivent avec le montant des dépenses des notes sur la conduite, le travail de leurs enfants.

Pour les amples informations s'adresser à la Supérieure.

Poêles !

TUYAUX !

FERBLANTERIE !

Qualité supérieure !

BAS PRIX

Manufacturés par

RECORD & BOYER,

MONCTON, N. B.

Vendus seulement par les Marchands de première classe.

Moncton, 10 Décembre 1879.

SUCRE.

Recevant aujourd'hui via Halifax, per S.S. 'Austrian' de Glasgow, 5 BARILS SUCRE ECOSSAIS RAFFINE NO. 1. Vendu à bon marché par

A. J. BABANG & CO.

1er avril 80.

traine péniblement chez le curé du village.

Celui-ci est effrayé tout d'abord de cette apparition, il se rassure néanmoins, écoute le récit de celle qu'il venait d'enterrer, et va prévenir les parents avec tous les ménagements nécessaires. La joie de ces derniers fut telle que, au lieu de faire poursuivre les trois sacrilèges, ils les recherchèrent dès lors pour leur faire cadeau de tous les bijoux de la fiancée en remerciement de l'avoir, bien qu'involontairement, rappelée à la vie.

LE MONITEUR ACADIEN

Shédiac, Jeudi, 7 Avril 1881.

LE LEGS DE FEU LE PERE DUNPHY.

Nous sommes certain que tous les catholiques de cette province regrettentvivement le différend qui s'est élevé, à propos de ce legs, entre Mgr l'Evêque de ce diocèse et les Frères de la Doctrine Chrétienne, et qui vient de s'accentuer davantage et de s'affirmer devant la législature et les tribunaux de la province. Quelques renseignements ne seront pas hors de propos.

Il y a une dizaine d'années, le Rév. M. Dunphy, ancien curé, léguait à sa mort deux mille louis pour l'établissement à St. Jean d'une école enseignée par les Frères. Un peu plus tard, Mgr Sweeney faisait venir plusieurs Frères à chacun desquels il s'engagea de payer $200 pour frais de route, et un salaire annuel de $200, puis Mgr devait les fournir de logement et d'écoles. Subséquemment leur salaire fut porté à $240. Les écoles tenues par les frères coûtèrent de $4,000 à $5.000 par année à Monseigneur, qui comptait sur l'intérêt du legs pour se dédommager un peu.

Quand après avoir tenu tête à la guerre scolaire pendant plusieurs années, Monseigneur obtint des concessions qui lui permettaient de retirer quelque fruit des taxes élevées payées par les catholiques de sa ville épiscopale, les Frères après y avoir consenti d'abord, refusèrent ensuite de subir l'examen qu'on exige d'eux comme des Sœurs de Charité. Mgr. leur intima alors à regret qu'il lui fallait se dispenser de leurs services, car ses ouailles ne pouvaient payer pour l'entretien des Ecoles des Frères après s'être saignés pour les écoles publiques. Avant de partir les Frères exigèrent et reçurent des exécuteurs l'intérêt qui s'était accru jusqu'alors sur le legs du Père Dunphy, soit $4,000. Les Frères étant partis, et le legs qui dans l'intention du donateur devait profiter à la jeunesse catholique de St. Jean, se trouvant pour ainsi dire perdu, un bill fut introduit à la dernière session de la législature pour en affecter l'intérêt au support de l'Ecole Industrielle fondée par Mgr. Sweeney. Les Frères s'y sont opposés et ont envoyé un avocat d'Ontario prendre des mesures pour empêcher ce bill de devenir loi. N'ayant pas réussi auprès de la chambre il a demandé aux tribunaux un ordre défendant à la législature d'adopter le bill, mais le Juge Palmer, après l'avoir entendu aussi bien que Mgr. Sweeney et son avocat, a rejeté l'application.

Nous déplorons amèrement les embarras suscités à Mgr Sweeney dans ses entreprises philantropiques et nous nous réjouissons sincèrement qu'il ait eu gain de cause en cette circonstance.

CARLETON.—L'élection qui vient d'avoir lieu dans le comté de Carleton, en cette Province, par suite de la mort de M. Connell, M. P., a eu un résultat inattendu pour les deux partis. Mr. Irvine, candidat libéral, a battu son adversaire, le Dr. Connell, candidat conservateur, par une majorité de 47 voix.

Mr. Irvine a reçu 1470 voix, le Dr. Connell 1423. Ce succès inattendu a mis la presse oppositionniste dans la jubilation ; elle déclare que cette victoire est significative en ce qu'elle laisse entrevoir la réaction qui se fait dans l'opinion publique contre la politique du gouvernement.

Rien ne justifie ces assertions. Il suffit de consulter la votation dans les deux dernières élections de Carleton pour se convaincre de ce que nous avançons. Dans l'élection de 1878, le candidat conservateur, feu M. Connell, a recueilli 1766 voix et le candidat libéral 1447. Il y a donc eu 300 abstentions à l'élection qui vient d'avoir lieu. Ces abstentions se rencontrent parmi les conservateurs, tandis que les libéraux semblent avoir massé toutes leurs forces aux polls. La chose s'explique facilement. Certains du succès, les conservateurs sont restés inactifs ; les gens prenaient la candidature de M. Irvine pour un badinage et n'ont pas pris la peine d'aller enrégistrer leurs voix, tant ils étaient surs de la victoire du candidat de leur choix, le Dr. Connell.

L'issue de cette lutte est un enseignement dont les conservateurs devraient faire leur profit à l'avenir. Ils manquent généralement d'organisation ; à eux de remédier à ce défaut qui pourrait devenir funeste ailleurs que dans Carleton si on n'y faisait attention.

Depuis les dernières élections générales, les conservateurs ont enlevé six sièges aux libéraux, savoir : East Hastings, Selkirk, Argenteuil, Brome, Charlevoix, Bellechasse ; les libéraux en ont gagné deux : Northumberland Est et Carleton. On le voit, il n'y a pas lieu de conclure au revirement d'opinion que nous prêchent les feuilles de l'opposition.

Le Marquis de Biencourt Poutrincourt.

Il est assez rare, depuis Mathusalem, que deux connaissances se retrouvent après une absence de 277 ans. Ce qui est plus rare encore, c'est de se retrouver tel qu'on s'était laissé, avec les mêmes idées, les mêmes aspirations, le même amour.

Cette agréable rencontre je viens de la faire, et plusieurs d'entre ceux qui me lisent seront tout surpris de renouveler, eux aussi, la connaissance d'un ami perdu depuis 277 ans.

L'on se rappelle—j'entends parler de ceux qui lisent l'histoire—que la fondation de l'Acadie, en 1604, est dûe principalement à De Monts et à Poutrincourt. Ils étaient d'abord en société, mais De Monts ayant été ruiné par les Hollandais, céda tous ses droits et privilèges à Poutrincourt, qui revint à Port-Royal, en 1610, avec de nouveaux colons et son fils Biencourt.

Peu d'années après, il subit le même sort que De Monts, il fut ruiné à son tour, et, pour comble d'infortune, il eut la douleur de voir la colonie acadienne, qui commençait à prospérer, tomber entre les mains des Anglais qui la détruisirent de fond en comble.

A la fin de l'année 1613, il ne restait plus un seul colon français en Acadie, excepté Biencourt, qui avait réussi, avec quelques compagnons, à se soustraire aux soldats d'Argall.

Pendant les dix-neuf ans que dura la domination anglaise, Biencourt et ses compagnons maintinrent en quelque coin de la Nouvelle-Ecosse, le drapeau fleurdelisé, et, quand les Français y revinrent, en 1632, ils trouvèrent un noyau de population et des soldats tout prêts à faire déguerpir au plus vite les Anglais ou Ecossais qui s'y étaient établis.

Eh bien ! c'est ce Poutrincourt qui, avec son fils Biencourt, a tant fait pour la fondation et la colonisation de notre pays, que je retrouve aujourd'hui dans la personne de son descendant, le marquis de Biencourt Poutrincourt, royalement installé au chateau d'Azay-le-Rideau, dans le département de l'Indre et Loire, en France.

Si, après un long voyage, je rencontrais en Chine un de mes compagnons d'enfance, je ne serais pas plus agréablement surpris que je l'ai été de trouver au chateau d'Azay-le-Rideau un descendant de Poutrincourt.

Ceux qui s'occupent des questions d'histoire, qui fouillent les vieux bouquins poudreux, qui reconstruisent la vie des hommes du passé, ont de ces attachements pour les noms qu'ils ont connus, et le public, qui ne comprend pas cet engouement, rit souvent de ce qu'il considère comme un commencement de dérangement mental.

Pour revenir à mon héros—je me suis porté malgré moi à appeler héros un homme qui descend en droite ligne du fondateur de ma patrie—le marquis de Biencourt n'est pas le premier venu en France à l'heure qu'il est. Outre qu'il est le propriétaire d'un château et le possesseur d'une grande fortune, ce qui n'est pas trop mal pour un homme dont l'aieul a été jeté en prison pour dettes.... en 1612, c'est de plus un penseur et un écrivain.

J'ai en ma possession deux opuscules signés de lui, *Les Chambres hautes* et *Le droit de voter*, qui témoignent d'un homme aux pensées élevées et aux doctrines les plus saines.

Les principes religieux de M. de Biencourt sont les principes des colons que son ancêtre a emmenés à Port Royal ; et ce n'est pas un mérite ordinaire pour une famille que d'être restée, de génération en génération, attachée à la foi de Rome, dans cette France qui, aujourd'hui, compte tant d'impies.

M. de Biencourt a écrit un autre volume intitulé *Au jour le jour*. C'est un recueil de lettres, d'articles de journaux, d'aperçus politiques, parfaitement écrit, et fait avec une indépendance et un franc parler qui peignent un homme dont le cœur est haut placé et le caractère solidement trempé. Toutes les questions sociales, les hommes, les gouvernements et les factions qui ont gouverné ou agité la France depuis 1871 sont passés en revue, et à chacun il distribue, sans égard au qu'en dira t'on, sa part de blâme ou de louange.

Au premier août dernier, il s'est présenté devant les électeurs du canton d'Azay-le-Rideau, comme conseiller général.

Sa profession de foi, sa carte politique, comme l'on dit ici, est nette et énergique. Cette phrase que je détache en est l'abrégé et l'essence :

« Je suis, dit-il, un adversaire ardent et convaincu des sectes révolutionnaires.»

Quand je disais tout à l'heure que j'avais rencontré dans son superbe chateau d'Azay-le Rideau M. le marquis de Biencourt Poutrincourt, je me trompais... légèrement.

Je n'ai pas vu de mes yeux le château en question, ni connu personnellement M. de Biencourt, attendu que je ne suis jamais allé en Touraine, mais cet oubli réparé, tout le reste de mon article est strictement vrai. Les détails que j'ai donnés, les livres dont j'ai fait des extraits, je les tiens de l'honorable sénateur F. X. A. Trudel, que les lecteurs du *Moniteur* connaissent depuis qu'il a plaidé d'une manière si énergique, dans le sénat canadien, en faveur d'une équitable répartition du patronage du gouvernement parmi les Acadiens.

M. Trudel est en correspondance avec M. de Biencourt—tous deux ont écrit un livre sur le même sujet : *Les Chambres hautes*—lequel, outre les liens qui l'unissent au peuple acadien, ne laisse pas que d'avoir également des attaches du côté du Canada.

On en jugera par le passage suivant extrait d'une de ses lettres adressée à M. Trudel, à la date du 29 août 1880.

« Je me suis laissé aller à causer avec vous comme si nous étions de vieux amis. Mais ne le sommes-nous pas ? J'ai tant d'attaches avec le Canada ! Un de mes ancêtres, Poutrincourt, était en Acadie sous Henri IV. Ma mère est la dernière de la famille de Montmorency. M. Laval (de Montmorency) était, je crois, le premier évêque de Québec.»

Je terminerai par un épisode de la guerre Franco Prussienne, dans lequel notre héros—qu'on me passe le mot une seconde fois—se trouve directement mêlé.

Tout l'est de la France était tombé aux mains des legions de l'empereur d'Allemagne, alors roi de Prusse. En vertu d'un armistice, un détachement de Prussiens occupait le département de l'Indre et Loire. C'est dans ce département, on s'en souvient, que se trouve la résidence du marquis de Biencourt.

Les Prussiens, soldats, officiers, jusqu'au prince Frédérick Charles lui-même, viennent s'installer sans façon dans le château de M. de Biencourt qu'ils pillent, en véritables Ostrogoths, de la cave au grenier.

M. de Biencourt indigné écrit alors à Son Altesse Royale la lettre suivante :—

« Asay-le Rideau,
« 21 février 1871.

« Monseigneur,

« Il a plu à votre Altesse Royale de venir visiter le château d'Asay. En d'autres temps j'eusse été très honoré de cette visite. Aujourd'hui, je suis forcé de dire à votre Altesse Royale combien je trouve ses façons étranges et grossières.

« N'oubliez pas, Monseigneur, que vous n'êtes pas au soir d'une bataille : vous occupez le département d'Indre-et-Loire en vertu des conditions d'un armistice, et rien ne vous donne le droit de venir chez moi, de vous y faire servir malgré moi, de manger mon pain, de boire mon vin.

« Les gentilshommes de votre état-major, les officiers de votre armée et vous, ne savez rien des égards que les gens bien élevés se doivent entre eux ; vous ignorez le respect que, chez les nations civilisées, le vainqueur doit au vaincu.

« En vous asseyant à ma table, en vous faisant héberger à mes frais, en demandant du vin de Champagne que je n'avais pas, vous me donnez le droit de vous parler comme je le fais.

« En voyant les façons de leur prince, je ne m'étonne plus des procédés parfaitement grossiers des officiers de votre armée qui souillent ma demeure et qui se font nourrir chez moi, à mes frais, depuis le 4 février.

« Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression des sentiments d'indignation que j'ai dans le cœur.

« J'ai l'honneur d être, Monseigneur, avec le plus profond respect, de votre Altessse Royale, le plus humble ennemi.

« MARQUIS DE BIENCOURT.

« P. S.—On me dit que j'ai eu également l'honneur, bien involontaire, de traiter à ma table son Altesse Royale le prince héritier... »

PASCAL POIRIER.

Ottawa,
28 mars, 1881.

DEPART DU REVD. M. MICHAUD.

Le Rév. Messire Michaud, curé de Bouctouche, s'est embarqué à Shédiac jeudi dernier pour Halifax, où Sa Grandeur Mgr Sweeney et lui ont pris passage samedi à bord du vapeur *Parisian* pour l'Europe, après avoir reçu un dîner d'adieu des citoyens d'Halifax.

Comme nous l'annoncions dans notre feuille du 24 mars, les paroissiens de M. Michaud n'ont pu le laisser partir sans lui manifester leur attachement et l'admiration dont les remplissent son zèle et ses sacrifices. Mercredi donc, un bon nombre de paroissiens se rendaient au couvent pour lui exprimer leurs vœux à l'occasion de son voyage à Rome. M. Girouard, député du comté aux Communes, lut au nom de la paroisse l'adresse qu'on trouvera plus loin et M. Renaud, ancien député, lui présenta en cadeau une bourse, fruit de la générosité et de l'amour des donateurs. Vivement ému, Messire Michaud exprima la reconnaissance dont son cœur débordait et les remercia cordialement des marques d'attachement dont il était l'objet. Le souvenir des paroissiens de Bouctouche l'accompagnera partout dans son voyage, et aux pieds du Souverain-Pontife comme aux temples rendus célèbres par les miracles dûs à l'intercession de la Vierge immaculée, il implorera les bénédictions célestes sur la paroisse et les fidèles qu'il lui fait tant de peine de quitter, même pour quelques mois.

Au Révérend Messire F. X. J. Michaud, curé de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche, Nouveau-Brunswick, à l'occasion de son départ pour le Vatican en la Ville Eternelle de Rome, ce trentième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt-un.

Révérend et Bien Aimé Pasteur,

Permettez à vos humbles paroissiens de vous féliciter du choix qu'il a plu à Sa Grandeur, notre vénéré Evêque, de faire, en vous invitant à l'accompagner à la Ville Eternelle.

Vous allez nous laisser pour quelques mois, que nous trouverons bien longs !

Pendant plusieurs semaines vous ne serez plus au milieu de nous à nous prodiguer vos soins empressés et vos conseils paternels. Les nombreux services que vous nous avez rendus, les sacrifices sans nombre que vous vous êtes imposés si libéralement, ont doté cette paroisse de ce beau et magnifique couvent, dont la vue rappellera toujours à notre mémoire son glorieux fondateur, lors même qu'il ne sera plus au milieu de nous. En effet, quelle œuvre divine et grandiose ! quelle œuvre patriotique que la fondation d'une pareille maison religieuse dans Bouctouche ! Que de bienfaits cette institution n'est elle pas destinée à nous rendre !

Oui, Révérend Père, nous reconnaissons que, ne consultant que votre zèle et votre clairvoyance, vous n'avez pas hésité à venir au milieu de nous ériger cet asile de la piété et de la bienfaisance, notre gloire, notre bien et notre grandeur futurs. Elle prospérera cette Institution, nous en sommes certains, car elle est heureusement sous la direction des bonnes Sœurs de Charité, dont nous connaissons déjà les bons résultats de leur zele et de leur dévouement.

Avant votre départ, permettez nous, Révérend Père, de vous féliciter de votre succès, et vous remercier de tant de bienfaits : notre reconnaissance n'aura de terme que celui de votre vie.

Maintenant, une dernière faveur que nous sollicitons de votre bonté, c'est que, quand vous serez aux pieds de Sa Sainteté, il vous plaise de lui demander, pour nous, Sa Bénédiction Apostolique.

Recevez, Révérend Père, en partant, nos vœux les plus ardents pour que le Tout-Puissant vous accorde un heureux voyage sous le beau ciel de l'Italie, et un prompt et sauf retour au milieu de nous. Veuillez, bien aimé pasteur, croire sincèrement à cette expression de nos sentiments d'affection filiale envers vous, et à notre attachement le plus sincère. Adieu donc ! puisqu'il nous faut nous séparer pour quelque temps. Adieu ! mais emportez avec vous et nos vœux et nos cœurs.

VOS PAROISSIENS.

Le patronage de St. Joseph.

DISCOURS PRONONCÉ LE 19 MARS A LA SÉANCE DONNEE AU COLLÉGE ST. JOSEPH, MEMRAMCOOK.

(Suite et fin.)

Indubitablement, messieurs, cette institution continuera à travailler dans l'intérêt de la noble cause qu'elle a jusqu'à present si vaillamment soutenue tant que St. Joseph se fera son guide, mais aussi de notre part nous devons nous efforcer de mériter cette protection et reconnaître les faveurs qu'il nous a conférées par l'entremise de cette maison. Je vous ai dit la protection visible de ce grand Saint sur cet arsenal de la religion et de la science, qui renferme l'avenir de notre nationalité. Il est notre bienfaiteur et le plus zélé défenseur de nos intérêts les plus chers ; donc il mérite toute notre confiance.

La foi d'un peuple se manifeste toujours par des élans pieux. Ces manifestations essentiellement religieuses sont les sûrs garants, non d'une civilisation avancée, mais d'une moralité constante, et, ce qui est plus élevé encore, de ces aspirations divines qui tendent à réunir autour du corps mystique de l'Eglise tous les peuples de la terre. Parmi ces voix qui s'élèvent de toute part, quelques unes—par un accord parfait, par des accents plus touchants—parviennent plus sûrement au trône de l'Eternel. C'est qu'elles sont unanimes, elles crient vers un même objet, dans un même but, avec une foi, une espérance, une confiance qui ouvrent les cieux et en obtiennent tout. Aussi, c'est à cette marque que l'on reconnait les peuples privilégiés auxquels Dieu confie les missions qu'il veut établir. Par leur position normale, leur origine, l'intervention de la Providence dans leur développement, ces peuples contractent envers celles-ci des obligations et une responsabilité d'autant plus grandes que leur moyen d'action est plus étendu. Tantôt c'est une mission de paix ou de vengeance qui s'impose à leur condition, tantôt c'est une dévotion particulière qu'il leur est donné de propager à cause de bienfaits reçus ; à chacun il incombe de répondre à l'appel qui lui est signifié.

L'enchaînement des évènements du passé, la coordination des chûtes et de la renaissance des royaumes à travers lesquels l'on voit subsister sans interruption le peuple choisi de Dieu, présentent un cachet de sagesse infinie devant laquelle l'intelligence humaine doit s'incliner. Dans tous ces bouleversements répétés de siècle en siècle, l'homme trouve de grandes leçons dont il doit profiter.

« Un seul regard jeté dans l'histoire, dit un écrivain contemporain, nous fait remarquer deux peuples couronnés d'une auréole particulière, tantôt soumis et comblés de faveurs, tantôt rebelles et justement châtiés, mais toujours tôt ou tard ramenés vers les destinées liées à leur existence. Instrument des volontés du Seigneur, peuple choisi pour préparer l'avenement d'un rédempteur, les Israélites vécurent pour remplir leur mission, puis disparurent. La France, dans une époque plus éloignée, reçut aussi une vocation. Elle fut placée gardienne de l'Eglise et protectrice de ses pasteurs. Sa propre grandeur la trompa, elle fut ébloui par sa gloire, mais chaque fois comme eux elle se purifia dans son repentir.»

Oui, Messieurs, la France a toujours poursuivi sa mission et si parfois aveuglée par les passions, elle s'est oubliée un instant, ses retours ont toujours été marqués par des démonstrations publiques en l'honneur du saint ou de la sainte qui l'avait tout spécialement protégée. Nous aussi, Acadiens, à l'exemple de notre mère-patrie, n'avons-nous pas une mission à remplir ? Ces mêmes marques par lesquelles on vient de reconnaître la France, n'existent-elles pas pour nous ? Elles existent, et voilà comment expliquer la confiance que nous devons reposer dans le glorieux patronage de Saint Joseph ; notre mission, c'est de proclamer en tout temps sa puissance et d'exalter ses bienfaits aux yeux de ceux qui nous entourent. N'a-t-il pas fait pour nous ce que tant d'autres saints ont effectué pour les peuples respectifs qui les ont en vénération ? Qui sait si dans ses insondables desseins, Dieu n'a pas voulu le donner pour protecteur de notre race ? Oui, cette mission dont nous revêtons pour ainsi dire l'obligation envers St. Joseph apparait grande et belle ! un jour peut-être l'avenir nous la montrera comme fait accompli si nous sommes fidèles à y correspondre. Nous sommes le grain de senévé jeté autrefois sur les rives d'un monde nouveau : cette semence doit rapporter au centuple en répandant partout la vraie religion. C'est pourquoi nous avons été de la part de la Providence, l'objet d'une attention toute spéciale. L'œuvre dont St. Joseph a si sagement préparé les voies, s'accomplit : le Collège St. Joseph prospère, il grandit dans l'opinion publique, il croit dans l'estime des vrais patriotes, de tous les hommes de cœur qui suivent avec intérêt un mouvement de régénération comme celui qui s'opère merveilleusement depuis quelques années. Oui, il prospère notre cher Collège, et il prospèrera davantage si nous le secondons dans son action.

Qu'il me soit donc permis, Messieurs, de déclarer que si nous devons être fiers de posséder à notre avantage un monument aussi magnifique, aussi glorieux à la Religion et à la Patrie, que si nous nous réjouissons de le voir de jour en jour progresser, nous aurons une bien plus belle occasion de nous féliciter de son succès, si l'œuvre de l'éducation qu'il a pour mission de propager se realise à l'avenir dans toute sa plénitude avec les espérances que nous y attachons. Puisse donc cette institution exercer une influence de plus en plus bienfaisante sur l'avenir de notre nationalité ; puisse-t-elle voir se presser dans sa vaste enceinte, en phalanges plus serrées, une jeunesse nombreuse, avide de puiser à cette source toujours jaillissante des principes et des connaissances qui font le citoyen vertueux et éclairé. Enfin, pour résumer toute l'ardeur de nos souhaits, puisse-t-elle n'avoir pour boussole, pour étoile polaire que la vérité, et continuer—ad multos et multos—d'arborer bien haut l'étendard sacré sur lequel sont gravés en caractères saillants ces trois mots, l'espoir de tout un peuple : Religion, Patrie, Honneur.

WILFRED-HACHÉ.

Correspondances

AU REDACTEUR DU « MONITEUR ACADIEN. »

Monsieur le Rédacteur,

Sachant que vous êtes toujours prêt à défendre la cause acadienne française, et que vous ne perdez jamais une occasion de revendiquer ses droits, je m'adresse à vous pour faire connaître la position des Acadiens français du comté de Gloucester.

Il semble que la Providence a décrété que les Français de ce comté doivent souffrir et être persécutés. A plusieurs reprises, nous avons fait de grands efforts pour envoyer aux assemblées législatives, des hommes de notre sang et de notre langue et toujours nous avons été battus : une fois à la chambre locale nous avons réussi ; mais notre homme nous abandonna bientôt pour prendre une position lucrative. En 1877, nous avons redoublé de courage et essayé de remplacer M. Anglin par un homme de notre race, et là encore nous avons été battus. Cependant, depuis une couple d'années nous reprenions courage, et nous croyions que le gouvernement conservateur avait à cœur notre avenir et notre prospérité. L'homme que nous avions choisi pour faire la lutte dans les intérêts français en même temps que conservateurs, avait été récompensé de son dévouement par l'exercice du patronage dans ce comté ; et le véritable parti français, celui qui a fait la lutte et souffert dans l'intérêt du gouvernement actuel, se trouvait de temps à autre être récompensé, et le parti français commençait à prendre force dans le comté.

Mais voilà qu'une affaire importante se présente, voilà que les droits de la langue française courent chance d'être respectés. Un commissaire recenseur doit être nommé dans Gloucester ; nous demandons à M. Turgeon, notre avocat auprès du gouvernement depuis deux ans, de faire respecter les droits des Français, les droits de la majorité du comté. Confiants dans ses promesses, nous ne comptions plus que sur le nom et l'adresse de cet Acadien-français. Mais, à notre étonnement, c'est un Anglais qui est nommé. Où était donc M. Turgeon, lorsque les ministres s'occupaient du choix de cet officier ? Pourquoi le gouvernement a-t-il nommé un homme qui n'appartient pas à la majorité ? Le gouvernement veut-il nous lancer l'insulte à la figure, où M. Turgeon a-t-il négligé de représenter nos droits, ou s'est-il compromis ? nous a-t-il trahis ? C'est ce que les amis ne savent expliquer.

M. Turgeon possédait la confiance des Français du comté, sans compter l'appui qu'il a toujours eu de la population protestante. Une élection eût elle eu lieu il y a un mois, M. Turgeon aurait remporté une éclatante victoire sur M. Anglin, ou tout autre candidat assez osé pour l'opposer. Il a toujours parlé de son patriotisme, et demandé l'occasion de le prouver. Le gouvernement, la chose est trop évidente pour être contestée, lui a accordé le patronage du comté. C'est donc à lui de faire valoir nos droits. Les ministres ont-ils choisi un autre homme pour être le dispensateur de leurs faveurs ? Nous ne le savons. Mais les énumérateurs du comté sont les amis auxquels il avait promis ces positions. Récemment encore, un de ses protégés a été appelé à remplir à Caraquette une position du ressort du gouvernement fédéral.

M. Turgeon a donc méconnu l'importance d'un commissaire recenseur. Nous ne savons comment expliquer la chose ; nous ne savons non plus qui blâmer, le gouvernement ou M. Turgeon.

Soyez certain, M. le Rédacteur, que le mecontentement est grand, et que les conservateurs de Gloucester, Anglais comme Français sont dans l'étonnement, car M. Sivewright n'avait aucun droit à cette nomination. Ami fidèle de M. Burns, avant tout il a travaillé, comme ce dernier, à assurer le triomphe de M. Anglin en 1877, et comme lui, en 1878, il a entravé la nomination de tout autre candidat, lorsque son maître ne pouvait se faire élire.

Tel est l'état des choses dans Gloucester, et seul Dieu sait quel sera notre avenir. Sur qui nous reposer ? dans quel parti politique devons-nous avoir confiance ?

Nous ne pouvons plus compter que sur la force et l'influence de votre journal, et j'espère que vous ne nous abandonnerez pas, comme ont fait tous les autres.

UN ACADIEN-FRANÇAIS.

Gloucester, N.B., 28 mars 1881.

SEMAILLES.

Tout annonce l'arrivée prochaine du printemps bien que M. Veuno nous promette encore quelques tempêtes. Malgré notre respect pour cet astrologue distingué, nous engageons les cultivateurs à ne pas s'endormir dans une fausse sécurité. Ils pourraient bien être surpris par la belle saison et c'est surtout en agriculture qu'il ne sert à rien de courir mais qu'il faut partir à temps

Une question d'une importance majeure, se présentera bientôt pour notre population agricole. C'est le choix des graines qu'on se propose de mettre en terre. On n'attache pas d'ordinaire assez d'importance à ce détail, mais c'est de là que dépend souvent le succès d'une récolte.

Lorsqu'on a confié au sol, une semence dont le germe était attaqué, on s'épuise en stériles efforts pour ne recueillir à l'automne, qu'une maigre pitance.

Nous donnons ici quelques conseils pratiques, dont l'utilité est encore augmentée par l'époque de l'année ; car c'est dans quelques jours que devront commencer les travaux qu'ils indiquent.

Dans la culture des plantes dont on recueille les produits avant que la semence soit formée ou mûrie, on a soin de réserver, pour la propagation de l'espèce, un certain nombre de pieds qu'on appelle des porte-graines, et auxquels on laisse parcourir toutes les phases de la végétation. La récolte des graines doit se faire autant que possible lorsqu'elles ont atteint leur parfaite maturité. On doit aussi choisir pour la récolte de ces graines, un temps calme et sec.

Pour conserver les graines jusqu'au temps des semences, il faut les soustraire à l'influence de l'air, de la chaleur et de l'humidité qui pourraient provoquer leur germination. Pour en arriver à ce résultat, nos cultivateurs se servent de plusieurs procédés. Si on entasse les graines dans la terre pour les recouvrir enièrement ou si bien on les met en tas, il faut avoir soin de les entremêler de sable, de paille, de feuilles sèches ou toute autre substance susceptible de se charger de l'humidité qu'elles laissent échapper. Si les graines sont extraites de leurs enveloppes et mises dans un grenier, il faut les retourner fréquemment afin d'éviter l'humidité et surtout l'échauffement.

Avant de procéder à l'ensemencement, il importe de s'assurer de l'état de conservation et de la bonne qualité des graines que l'on emploie. Si les graines sont assez volumineuses, on en soumet quelques unes à un examen rigoureux ; celles qui ont changé de couleur, ou dont l'odeur ou la saveur ont quelque chose de rance sont généralement mauvaises.

Un autre moyen c'est que les graines gâtées deviennent plus légères ; on peut donc déterminer exactement le poids d'une certaine mesure, un gallon, par exemple, et s'en servir comme de terme de comparaison.

Il y a aussi le système de l'immersion. On jette les graines dans l'eau : les bonnes vont au fond et les mauvaises surnagent. Ce dernier moyen, bien que ne donnant pas des résultats toujours exacts, est employé avec avantage, à cause de sa simplicité.

On écrit de St. Martin, St. Jean, en date du 28 mars :

" Le Rév. F. X. Collerette, curé de St Martin, est en frais de faire construire un clocher, et faire d'autres améliorations à l'église catholique de Quaco, qui sont nécessaires et embelliront beaucoup son apparence. Qaoique depuis peu dans cette paroisse le Rév. monsieur a gagné l'estime et la bonne volonté de ses paroissiens, qui, tout en regrettant sincèrement le départ de leur ancien pasteur bien-aimé, le Rév. Père Belliveau, sont fort reconnaissants au divin dispensateur de tous les biens de les avoir bénis d'un prêtre si zélé qui est si bien capable de remplir la vacance laissée par son digne prédécesseur. Le Rév. M. Collerette a prêché avec grand succès, la semaine dernière, une retraite à laquelle ont assisté un nombre considérable de gens de la localité."